Passe partout

UN SOUTIEN À LA COMPÉTENCE PARENTALE

PRENDRE LE VIRAGE DU SUCCÈS

CADRE D'ORGANISATION

Québec

105-04628/

PASSE-PARTOUT
UN SOUTIEN À LA COMPÉTENCE PARENTALE

CADRE D'ORGANISATION
DESTINÉ AUX GESTIONNAIRES, AUX INTERVENANTES ET AUX INTERVENANTS

Direction générale de la formation des jeunes
Ministère de l'Éducation du Québec

MEMBRES DU COMITÉ-CONSEIL

Louise Deschamps
Commission scolaire de Sorel-Tracy

Chantal Hamel
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Lise Harel
Commission scolaire des Patriotes

Numa Landry
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Louise Picard
Commission scolaire Pierre-Neveu

France Poulin
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Diane-Marie Racicot
Commission scolaire Marie-Victorin

RÉDACTION

Carmelle Castonguay
Consultante en formation

SUPERVISION

Céline Michaud
Direction générale de la formation des jeunes
Ministère de l'Éducation

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2003-02-01632
ISBN 2-550-40729-6
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003

AVANT-PROPOS

Dans son plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, le ministère de l'Éducation du Québec affirmait qu'il maintenait son soutien au programme d'animation Passe-Partout[1]. Il reconnaissait ainsi l'importance des parents en tant que responsables et partenaires de la réussite scolaire des enfants. Par la même occasion, il demandait à l'école de soutenir la compétence parentale et de préparer l'enfant à son entrée à la maternelle.

Dans cette optique, il devenait important de repenser le cadre d'organisation du programme et de préciser les règles qui servent de jalons dans sa mise en place et en assurent la bonne marche dans les commissions scolaires qui s'en prévalent.

Le présent document propose donc aux gestionnaires, aux intervenantes et aux intervenants un cadre de fonctionnement qui, tout en précisant des règles strictes, laisse aux responsables de projet l'espace organisationnel qui leur est nécessaire pour répondre aux besoins de leur milieu respectif. Ce cadre présente les exigences du Ministère et suggère des adaptations pour que le service offert soit le plus efficace possible. Il allie donc rigueur et souplesse.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Prendre le virage du succès. Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1999, p. 6.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 6

PREMIÈRE PARTIE

1. LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

1.1 Les constats 10
1.2 Les voies d'action 10
1.3 La définition du programme et la population visée 11
1.4 Les buts 11
1.5 Les compétences 12

DEUXIÈME PARTIE

2. LES RÈGLES D'ORGANISATION

2.1 Les rencontres 16
2.1.1 Les types 16
2.1.2 Les facteurs à considérer 16
2.2 Les thèmes 17
2.3 Le bilan 18

TROISIÈME PARTIE

3. LE PROFIL DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS DE PASSE-PARTOUT

3.1 Leur portrait 20
3.1.1 Leurs connaissances 20
3.1.2 Leurs habiletés et leurs attitudes 20
3.2 La tâche 21
3.3 La qualification 22
3.4 Le soutien à la formation et au perfectionnement 22

QUATRIÈME PARTIE

4. LA MISE EN PLACE DU SERVICE 26

4.1 Le recrutement 26
4.2 Le calendrier 27
4.3 La première rencontre 28
4.4 Les principes et les techniques d'animation 28
4.4.1 Les principes théoriques 28
4.4.2 Les techniques d'animation 29
4.4.3 Les outils de motivation

CONCLUSION 30

BIBLIOGRAPHIE 31

INTRODUCTION

La société actuelle connaît des changements majeurs et la réforme de l'éducation n'y est pas étrangère. Aujourd'hui, plus encore qu'hier, les attentes des parents à l'égard du système scolaire sont grandes, car l'école est garante de l'avenir. C'est la raison pour laquelle il importe de clarifier et d'affermir les liens entre l'école et la famille si l'on veut que l'enfant s'y sente bien dès son entrée, s'y intègre et y évolue en toute liberté pour en sortir gagnant.

L'école est garante de l'avenir et les attentes des parents sont grandes. Il importe donc de redéfinir les liens entre l'école et la famille pour donner à l'enfant toutes les chances d'en sortir gagnant.

De ce fait même, les parents, premiers éducateurs de leur enfant, se révèlent des alliés indispensables à la réussite de la mission éducative de l'école. Ils assurent le lien entre les étapes marquantes de l'évolution des apprentissages de leur enfant, que ces apprentissages soient scolaires ou non, passés ou à venir, et lui offrent le soutien affectif dont il a besoin. L'école doit donc manifester son ouverture envers la famille et bâtir avec elle une relation de confiance pour assurer la meilleure collaboration possible, actuelle et future, entre la maison et l'école.[2]

Dans son Programme de formation de l'école québécoise, le ministère de l'Éducation réaffirme l'indispensable alliance entre la famille et l'école pour assurer la réussite de sa mission éducative.

Dans les années 70, des études ont permis de reconnaître les difficultés d'adaptation sociale et les échecs scolaires des enfants provenant de milieux défavorisés. En 1978, le service d'animation Passe-Partout a été mis en place afin d'offrir à tous les enfants des chances égales de réussite.

Pour favoriser la réussite scolaire des enfants issus de milieux défavorisés, dans les années 70, on a instauré le service d'animation Passe-Partout.

Depuis maintenant plus de vingt ans, des milliers de mères et de pères profitent de ce service et sont ainsi soutenus dans leur rôle de parents éducateurs.

Aujourd'hui encore, ce service soutient les parents dans leur rôle d'éducateurs.

Cette mesure est encore valable aujourd'hui, mais les orientations de la réforme de l'éducation rendent certaines adaptations nécessaires puisque le programme d'intervention Passe-Partout doit être conforme aux visées de cette réforme.

Il faut s'adapter aux nouvelles orientations du Ministère.

C'est la raison pour laquelle il faut en revoir l'organisation. Ainsi, les gestionnaires, les intervenantes et les intervenants seront en mesure de mieux répondre aux exigences du Ministère et feront en sorte que l'intervention porte ses fruits.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 74.

La première partie de ce document porte sur le contexte qui entoure la mise en place et le maintien de l'intervention Passe-Partout dans le cadre des nouvelles orientations du Ministère. La deuxième partie présente les règles de fonctionnement de base qui permettront de l'utiliser avec la souplesse nécessaire à son adaptation à divers milieux. La troisième partie trace un profil de l'intervenante et de l'intervenant. Enfin, la quatrième et dernière partie propose des règles et des suggestions qui faciliteront la mise en place du programme.

Toutefois, au cour de ces préoccupations organisationnelles, au moment de renforcer les liens entre la famille et l'école, il faut se rappeler que le principal bénéficiaire de ce programme est l'enfant. Cet enfant de 4 ans doit avoir toutes les chances de réussir à l'école, peu importe le milieu social d'où il vient. Aussi, Passe-Partout a une double mission : accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire.

Ce document comporte quatre parties distinctes portant sur :

- le contexte qui nécessite la précision de l'organisation;
- la définition des règles d'organisation;
- le profil de l'intervenante et de l'intervenant;
- la mise en place du programme.

Dans cette réorganisation, il ne faut surtout pas perdre de vue la double mission de Passe-Partout :

- l'accompagnement des parents à la réussite de l'enfant;
- l'intégration harmonieuse de l'enfant à l'école.

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

1 LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

1.1 Les constats

L'animation Passe-Partout a déjà fait ses preuves. Une étude menée en 1993 a établi que 73 p. 100 des enfants dont les parents ont bénéficié de ce programme en 1979 ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. Ce pourcentage est plus élevé que celui obtenu pour tous les autres groupes analysés, y compris le groupe témoin constitué d'enfants provenant de milieux très favorisés[3].

On constate que l'animation Passe-Partout a fait ses preuves. Les résultats obtenus sont probants.

Malgré cela, Passe-Partout ne bénéficie pas toujours de la reconnaissance qui lui est due et tend même à disparaître dans certaines régions. On constate également qu'un nombre grandissant de services dont les objectifs sont sensiblement les mêmes que ceux de Passe-Partout sont mis en place là où les besoins se font sentir. Dans le souci de la réussite du plus grand nombre, le Ministère considère que l'intervention Passe-Partout a encore sa place et reconduit son offre de service.

Pour répondre adéquatement aux besoins de la petite enfance, le Ministère reconduit l'intervention Passe-Partout.

1.2 Les voies d'action

La révision de l'offre du service d'animation Passe-Partout requiert que le gouvernement fasse des gestes concrets. Le ministère de l'Éducation entend donc :

Le ministère de l'Éducation entend :

- rappeler les principes de base de ce modèle d'intervention et préciser des règles d'organisation qui conserveront la souplesse nécessaire à une bonne adaptation au milieu;
- préciser la formule d'intervention dans un cadre souple;
- adapter les contenus de formation aux approches pédagogiques retenues dans le Programme de formation de l'école québécoise;
- adapter les contenus de formation;
- s'associer à ses partenaires sociaux « pour assurer une plus grande convergence des actions et la complémentarité des services à la jeunesse [4] »;
- s'associer à ses partenaires sociaux;
- s'assurer que l'intervention Passe-Partout respecte les critères d'efficacité d'un programme d'intervention précoce et prévoir son évaluation;
- évaluer le programme;
- assurer un financement adéquat.
- assurer un financement adéquat.

3. G. LEGAULT. *Services éducatifs donnés aux enfants de quatre ans de milieux économiquement faibles. Effet sur la diplomation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1993, 11 p.

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Agissons en complices. Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998, p. 15.

1.3 La définition du programme et la population visée

Passe-Partout est un programme gouvernemental d'intervention auprès des familles, créé pour favoriser la réussite scolaire des enfants issus de milieux socio-économiquement faibles. Ce programme d'intervention s'adresse aux familles issues de ces milieux qui ont ou qui auront un enfant de 4 ans au 30 septembre de l'année en cours. Le programme prévoit que le parent peut être remplacé par une autre personne tenant lieu de parent ou la personne la plus significative pour l'enfant.

Ce programme d'intervention est principalement destiné aux familles des milieux défavorisés.

Le caractère des groupes est hétérogène puisque le programme est offert à toutes les familles du milieu-école ou du milieu ciblé. On retrouve alors parmi les groupes beaucoup de similarités, mais aussi des diversités de revenus, de valeurs et de situations familiales qui contribuent à la richesse des échanges. Ni les individus, ni les familles ne sont étiquetés et la constitution de ghettos dévalorisants est évitée. Passe-Partout respecte ainsi le principe d'égalité et de respect.

C'est le milieu qui est considéré comme défavorisé et non pas les familles ou les individus.

Le programme peut aussi être offert dans d'autres milieux plus favorisés si des besoins en ce sens sont reconnus ou formulés.

Passe-Partout peut aussi être offert dans d'autres milieux.

1.4 Les buts

Passe-Partout veut donner aux parents ciblés les outils nécessaires pour favoriser chez leur enfant le choix d'attitudes et de pratiques qui vont lui permettre de se développer, de grandir et de réussir sur le plan scolaire.

Le maintien de Passe-Partout vise, en ce qui concerne les parents, les buts suivants :

À cet égard, Passe-Partout vise à :

- permettre au parent, en tant que mère ou en tant que père, de se reconnaître comme principal responsable de l'éducation de son enfant;
- soutenir les parents dans l'établissement d'une relation significative avec leur enfant;
- soutenir les parents dans la création et le maintien d'un encadrement pour leur enfant;

- leur responsabilisation;
- le développement d'une bonne relation entre eux et leur enfant;
- l'encadrement adéquat de l'enfant;

- permettre aux parents de favoriser le développement psychomoteur, affectif, social, langagier et cognitif de leur enfant;
- soutenir les parents dans la transmission à leur enfant de valeurs positives en ce qui a trait à l'école.

Passe-Partout veut aussi intervenir auprès des enfants de la façon suivante :

- les disposer à mieux intégrer les apprentissages scolaires;
- leur permettre de mieux se connaître entre eux afin qu'ils se sentent davantage en confiance lors de leur entrée à la maternelle;
- faciliter leur adaptation à l'école l'année suivante, en les familiarisant avec les lieux;
- dépister chez eux certains problèmes qui pourraient être résolus avant la rentrée, comme des problèmes de la vue, de l'ouïe ou du langage. Ainsi, le programme s'inscrit dans une approche préventive.

- le développement global de l'enfant;
- la transmission de valeurs positives relativement à l'école.

Le maintien de Passe-Partout vise, en ce qui concerne les enfants :

- la disposition aux apprentissages scolaires;
- le développement socio-relationnel;
- leur adaptation au milieu scolaire;
- le dépistage précoce.

1.5 Les compétences

Passe-Partout devrait soutenir les parents dans le développement des compétences suivantes :

- démontrer son amour à son enfant, c'est-à-dire l'accepter avec ses goûts, ses forces et ses limites, percevoir et combler ses besoins, l'écouter et lui exprimer son amour avec des mots et des gestes;
- communiquer avec son enfant, c'est-à-dire être à son écoute, s'exprimer de façon claire en utilisant un langage respectueux et faire preuve de patience;
- s'affirmer devant son enfant en agissant avec fermeté et chaleur humaine, être conséquent et constant, faire preuve de discipline personnelle et d'un sens de l'organisation et être en mesure de gérer ses émotions;
- accompagner son enfant dans son développement, notamment en étant présent, en lui apprenant à s'affirmer, à gérer ses émotions et à s'aimer;

Les compétences attendues chez les parents sont :

- démontrer son amour à son enfant;
- communiquer avec son enfant;
- s'affirmer devant son enfant;
- accompagner son enfant dans son développement;

- se remettre en question dans son rôle de parent, en reconnaissant ses limites et ses besoins, en portant un regard réflexif sur ses manières d'agir. Il doit également reconnaître et assumer ses devoirs de parent et démontrer une ouverture d'esprit.

Passe-Partout devrait, chez les enfants, amorcer le développement des compétences attendues par les apprentissages propres à l'enfant à l'éducation préscolaire[5], c'est-à-dire :

- développer leurs sens et leurs habiletés quant à la motricité globale et à la motricité fine par des jeux d'action et des activités physiques;
- faire en sorte qu'ils se reconnaissent comme des êtres uniques ayant des goûts, des préférences et des besoins qui leur sont propres, les amener à se faire confiance, à être plus disponibles pour entrer en relation avec les autres, à développer leur goût d'apprendre et de s'engager dans des activités d'apprentissage;
- les amener à concilier leurs besoins et ceux des autres, à s'identifier à leur milieu culturel, à s'intéresser aux autres et à s'ouvrir à de nouvelles réalités, pour découvrir les satisfactions et les contraintes de la vie collective et développer leurs habiletés sociales;
- leur faire découvrir le plaisir de développer leur langage, de jouer avec les mots, de lire, d'inventer des histoires et de communiquer avec les autres;
- développer chez eux la curiosité, le goût de comprendre, de chercher à savoir, d'observer, d'expérimenter, d'anticiper, de partager leurs savoirs avec les autres, de développer des attitudes et des habiletés qui seront les assises de leurs apprentissages futurs;
- développer chez eux des méthodes de travail et des moyens de mener des activités à terme.

- se remettre en question dans son rôle de parent.

Les compétences à développer chez les enfants sont les suivantes :

- agir efficacement sur les plans sensoriel et moteur dans différents contextes;
- affirmer sa personnalité;
- interagir de façon harmonieuse avec les autres;
- communiquer en utilisant les ressources de la langue;
- construire sa compréhension du monde;
- mener à terme une activité ou un projet.

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 75-78.

DEUXIÈME PARTIE

LES RÈGLES D'ORGANISATION

2 LES RÈGLES D'ORGANISATION

2.1 Les rencontres

2.1.1 Les types

D'abord des rencontres pour les parents afin de traiter les thématiques particulières. Il est aussi possible d'organiser des rencontres de pères ou de mères seulement. De plus, on peut planifier des rencontres dont une partie se déroulera avec les enfants.

Mais, il ne faut pas oublier que Passe-Partout est une intervention familiale et qu'elle vise les parents et les enfants. Aussi, les rencontres entre parents et enfants sont aussi recommandées. On peut, à l'occasion, n'inviter qu'un seul parent avec l'enfant.

Des rencontres d'enfants sans leurs parents doivent aussi être intégrées dans la planification annuelle. Toutefois, des parents pourraient être invités à participer à ces rencontres à titre d'aides ou de cointervenants.

Les différents types de rencontres :

- rencontres de parents;
- rencontres de parents et d'enfants;
- rencontres d'enfants.

2.1.2 Les facteurs à considérer

Dans l'organisation des activités, il faut tenir compte de quatre facteurs qui déterminent la qualité et l'efficacité des rencontres.

Un minimum de huit rencontres avec les parents et un minimum de seize rencontres avec les enfants assurent la fréquence et la continuité dont le programme a besoin pour amener un changement des mentalités, des habitudes et des pratiques.

Les rencontres doivent avoir lieu à l'école, dans des locaux appropriés. Pour les rencontres de parents, le local devra être suffisamment grand et éclairé. Il devra contenir le nombre de chaises nécessaires, une ou des tables assez grandes pour que tout le monde se sente à l'aise. Les enfants devraient être accueillis dans une classe de la maternelle ou un local qui lui ressemble puisqu'on veut les y familiariser. Il doit être suffisamment grand et éclairé, contenir un mobilier adapté, être propre, invitant et sécuritaire. L'accès aux services (lavabo, toilettes, vestiaire, etc.) doit être facile.

Les facteurs à considérer dans l'organisation des rencontres visent :

- le nombre;
- le lieu;

Les rencontres peuvent avoir lieu le jour ou le soir, selon la disponibilité des participantes et des participants. Quelques-unes des rencontres d'enfants devraient avoir lieu pendant les heures de classe afin qu'ils aient une vision réaliste de l'école.

Les rencontres doivent avoir une durée d'au moins deux heures chacune, ce qui représente le temps nécessaire à la mise en place et à l'exécution d'activités significatives.

2.2 Les thèmes

Les thèmes sont choisis en fonction des besoins des parents et des enfants. Les rencontres s'inscrivent dans une démarche sociopédagogique visant à aider les parents à connaître et à comprendre davantage les divers aspects du développement de l'enfant de 4 ans afin de mieux répondre à ses besoins. D'autre part, les enfants développent, par l'exploitation de ces thèmes, des compétences qui leur seront profitables dans leurs apprentissages scolaires. Selon les besoins du milieu, d'autres thèmes pourraient être exploités.

Le programme d'intervention Passe-Partout aborde prioritairement les thèmes suivants :

- le développement global de l'enfant;
- la communication entre parents et enfants;
- la discipline et l'encadrement;
- les changements apportés par la réforme de l'éducation;
- le passage à la maternelle.

- le moment;
- la durée.

Les thèmes sont communs aux parents et aux enfants.

2.3 Le bilan

Un bilan appréciatif doit être fait pour juger de l'efficacité de l'organisation mise en place, pour apprécier les effets de l'intervention sur les parents et les enfants et pour y apporter les corrections nécessaires.

Un bilan appréciatif de l'organisation.

Différentes formes d'appréciation peuvent être utilisées, comme les compilations statistiques, les évaluations non officielles (commentaires, questions, discussions, réflexions, etc.), les rapports écrits à l'intention des autorités de la commission scolaire.

Ce bilan peut prendre différentes formes.

Différents éléments requièrent un retour appréciatif:

- la fréquence des rencontres;
- le taux de participation;
- l'efficacité et la cohérence des activités;
- le degré de satisfaction des parents et des enfants;
- la pertinence des thèmes abordés;
- l'efficacité de la méthodologie et la qualité de l'animation, etc.

Parce qu'elles sont destinées aux parents et aux directeurs et directrices d'école, l'observation et l'appréciation de l'enfant méritent une attention spéciale. Au moment de la conception des outils d'observation, on doit prendre en considération le Programme de formation de l'école québécoise qui traite du sujet[6]. Il n'est pas question ici de bulletin scolaire au sens où on l'entend dans le régime pédagogique. Les renseignements consignés doivent servir de guide et d'aide-mémoire. Ils permettront ainsi, dans l'approche préventive du programme, de guider les parents vers les ressources du milieu et, s'il y a lieu, de mettre en place des services nécessaires dès le début de la maternelle. À 4 ans, il est important d'éviter aux enfants toute marginalisation précoce.

L'observation et l'appréciation de l'enfant méritent une attention spéciale.

6 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 76.

TROISIÈME PARTIE

LE PROFIL DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS DE PASSE-PARTOUT

3 LE PROFIL DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS DE PASSE-PARTOUT

3.1 Leur portrait

À cause de la diversité des besoins, le travail des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout peut varier de façon importante d'une commission scolaire à l'autre. Aussi, pour atteindre les objectifs visés par le programme Passe-Partout, les intervenantes et les intervenants auprès des parents doivent posséder un large éventail de connaissances, d'habiletés et d'attitudes.

Pour mener à bien leur travail, les intervenantes et les intervenants doivent posséder un large éventail de connaissances, d'habiletés et d'attitudes.

3.1.1 Leurs connaissances

L'intervenante ou l'intervenant doit :

- connaître la psychologie humaine et le développement de l'enfant, de l'adulte et des relations entre les parents et les enfants;
- avoir des connaissances de l'environnement et du milieu de vie des familles côtoyées;
- connaître le système scolaire, ses structures et ses valeurs;
- connaître l'ensemble des ressources du milieu susceptibles d'élargir la portée de l'intervention et savoir en tirer profit;
- connaître différentes techniques d'animation, de formation, de gestion de groupe et de relation d'aide;
- connaître le programme d'éducation préscolaire.

L'intervenante et l'intervenant de Passe-Partout doit avoir des connaissances relatives :

- à la psychologie;
- aux populations visées;
- au système scolaire;
- aux ressources du milieu;
- aux techniques d'animation et de relation d'aide;
- au programme.

3.1.2 Leurs habiletés et leurs attitudes

Les intervenantes et les intervenants de Passe-Partout doivent être capables :

- de travailler en équipe;
- de prendre en considération le phénomène du « choc des cultures »;
- d'entretenir des préjugés favorables à l'égard des parents;
- de concevoir, de planifier et d'offrir un contenu et des activités appropriés aux objectifs visés;
- d'apprivoiser, de mettre en confiance et de valoriser les participantes et les participants en misant sur les compétences déjà acquises;

Les intervenantes et intervenants de Passe-Partout doivent avoir des habiletés et des attitudes relatives :

- au travail d'équipe
- à la diversité culturelle;
- aux préjugés favorables;
- au choix approprié des activités;
- au développement de relations de confiance;

- de susciter des discussions, d'encourager la solidarité entre les participantes et les participants et de laisser une place importante au partage des expériences vécues;
- d'encourager la réflexion et le questionnement personnel et collectif;
- de favoriser l'autoapprentissage et l'autodéveloppement;
- de faciliter la communication et la collaboration entre les parents et les enfants grâce à des qualités d'accueil, d'écoute, de respect et d'ouverture.

- au développement de relations interpersonnelles;
- au développement de la conscientisation;
- au développement de l'autonomie;
- au développement d'attitudes de respect et d'ouverture.

3.2 La tâche

La tâche des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout comporte des interventions professionnelles qui se définissent comme suit : recherche et développement, information et formation, animation et gestion, conseil et accompagnement, encadrement et supervision, organisation et promotion, collaboration. Habituellement, ces personnes relèvent des services éducatifs des commissions scolaires.

La tâche des intervenantes et intervenants gravite autour de plusieurs axes.

Pour être efficaces, ces personnes doivent être engagées sur une base continue et stable. Ainsi, les objectifs du programme pourront être atteints et ses valeurs préservées.

Ces personnes doivent être engagées sur une base continue et stable.

Pour garantir la qualité de l'intervention d'une personne à temps complet, il faut tenir compte du nombre de groupes rencontrés. Ainsi, au cours d'une même année scolaire, le nombre de familles auprès desquelles une personne travaille est d'environ 130, lorsqu'elle est secondée pour les rencontres d'enfants. Cependant, si une personne anime elle-même les rencontres de parents et les rencontres d'enfants, ce nombre de familles est d'environ 80.

La tâche des intervenantes et intervenants est définie selon le nombre de familles ou de groupes rencontrés.

Pour assurer la dynamique des groupes et permettre à tous de s'exprimer, les groupes de parents ou d'enfants doivent être composés d'au moins neuf familles et ne pas dépasser dix-sept familles.

Il y a un nombre minimal et un nombre maximal de familles par groupe.

Il importe de prévoir, à l'horaire hebdomadaire des intervenantes et intervenants, le temps nécessaire à la planification, à l'organisation, à la préparation et à l'évaluation des activités. Dans certains cas, il faut aussi prévoir d'intégrer à leur tâche le temps de déplacement d'un groupe à l'autre.

D'autres éléments de la tâche sont à considérer : horaire, planification, organisation, préparation des rencontres, évaluation des activités et temps de déplacement.

3.3 La qualification

Passe-Partout est un soutien aux compétences parentales, il s'adresse aux enfants et aux parents et exige de ses intervenantes et de ses intervenants une formation de niveau supérieur dans des domaines où l'on étudie les interventions d'aide aux enfants et aux adultes. Ces professionnels qui travaillent auprès des familles doivent avoir un baccalauréat ou l'équivalent dans l'un des domaines suivants : animation, psychologie, éducation, travail social ou dans un domaine connexe jugé pertinent par la commission scolaire.

Les intervenantes et intervenants de Passe-Partout doivent détenir un diplôme de premier cycle universitaire ou une qualification équivalente dans un domaine relié à leurs responsabilités.

3.4 Le soutien à la formation et au perfectionnement

L'expansion de l'offre de service à la petite enfance, l'importance de la cohérence et de la continuité des interventions dans ce milieu rendent nécessaire, chez le personnel, une formation non seulement initiale mais continue. Le ministère de l'Éducation, avec la collaboration de différents organismes, verra à lui offrir un soutien à la formation et au perfectionnement[7].

Le Ministère verra à offrir un soutien à la formation et au perfectionnement aux responsables de l'animation.

Pour lutter contre des sentiments d'isolement et d'incertitude, il existe des occasions concrètes d'échange d'idées et d'enrichissement. Dans ce but, le colloque Passe-Partout a lieu annuellement et fournit l'occasion de se retrouver pour partager des expériences, réfléchir à des pratiques et se donner une formation sur mesure. Des gens de divers milieux professionnels (enseignantes et enseignants de la maternelle, éducatrices et éducateurs des services de garde, personnel de direction des écoles, personnel administratif et personnel des CLSC ou des organismes communautaires) fréquentent aussi ce colloque.

Des occasions de rencontre et une aide concrète sont offertes aux intervenantes et intervenants :

- le colloque annuel;

7. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Prendre le virage du succès. Plan ministériel pour la réforme de l'Éducation, ministère de l'Éducation*, Québec, 1999, p. 7.

Par ailleurs, le Groupe de travail Passe-Partout est un comité dont le mandat est de faire le point sur ce programme, de le soutenir et d'en vérifier son effet sur les parents et les enfants qui y participent.

Pour faciliter le fonctionnement du programme, des groupes d'animateurs et d'animatrices de différentes commissions scolaires ont créé et expérimenté des instruments de travail et des activités diversifiées. Une documentation à ce sujet est disponible pour les commissions scolaires qui en font la demande.

- le Groupe de travail Passe-Partout (GTPP);
- la documentation.

QUATRIÈME PARTIE

LA MISE EN PLACE DU SERVICE

4 LA MISE EN PLACE DU SERVICE

Dans le souci d'aider les commissions scolaires à mettre en marche l'intervention Passe-Partout dans leur milieu et afin d'en assurer le bon fonctionnement, nous précisons dans la présente partie du guide d'organisation, certains éléments à considérer.

4.1 Le recrutement

Il est recommandé aux commissions scolaires de procéder à l'inscription à Passe-Partout et à la maternelle en même temps et de faire un rappel au mois d'août. Cette méthode permet aux intervenants et aux intervenantes d'obtenir une liste exhaustive de la clientèle potentielle. Il suffit ensuite d'informer les parents du programme et de les inviter à une première rencontre.

L'inscription des enfants de 4 ans à Passe-Partout devrait se faire en même temps que l'inscription à la maternelle.

Différents moyens peuvent être utilisés pour susciter la participation des parents :

- lettres d'invitation ou dépliants d'information destinés aux familles recensées;
- publicité dans les médias régionaux;
- communiqués destinés aux centres de la petite enfance, aux garderies, aux écoles, aux jardins d'enfants, aux CLSC;
- affichage dans différents lieux susceptibles d'être fréquentés par les parents;
- etc.

4.2 Le calendrier

Pour que les rencontres favorisent l'établissement de liens entre les familles et les intervenantes et intervenants, le calendrier doit comporter les caractéristiques suivantes : continuité, régularité et adaptabilité.

Le calendrier, pour être efficace, doit comporter certaines caractéristiques.

Ainsi, pour que les rencontres soient bien réparties, il est nécessaire que :

- le calendrier des rencontres soit réparti de septembre à juin;
- Passe-Partout soit considéré comme un service scolaire et qu'il soit intégré au calendrier des activités de l'école;
- le calendrier soit soumis à l'assentiment des parents.

Les facteurs dont il faut tenir compte sont:

- la répartition annuelle;
- l'intégration de Passe-Parout au calendrier des activités de l'école;
- l'acceptation du calendrier par les parents.

4.3 La première rencontre

La première rencontre revêt un caractère important du fait qu'elle donnera le ton à toutes les autres. C'est au cours de cette première réunion que les parents se feront une idée positive ou négative de Passe-Partout. Ils comprendront aussi à ce moment qu'ils doivent s'engager à participer. Il est donc impératif de préparer cette rencontre avec soin.

Au cours de cette première rencontre, on peut, par des textes, des activités ou d'autres moyens, susciter l'intérêt pour le programme et inciter les parents à collaborer. Il est bon aussi de faire parler les parents le plus rapidement possible pour qu'ils entendent leur voix dans le groupe et qu'ils sentent qu'ils devront participer activement aux rencontres. Un complément d'information doit aussi leur être fourni.

La première rencontre de parents peut comprendre les éléments suivants :

- accueil des parents et présentation des intervenantes et intervenants de Passe-Partout;
- définition du service, de ses objectifs et du fonctionnement des rencontres;
- présentation de l'organisation matérielle et du calendrier annuel;
- énumération des thèmes des rencontres;
- formation des groupes;
- recueil des besoins des parents, etc.

La première rencontre doit obligatoirement être fixée en septembre afin que la commission scolaire puisse avoir accès au financement prévu dans l'allocation de base « éducation préscolaire 4 ans » des Règles budgétaires des commissions scolaires.

La première rencontre donnera le ton à toutes les autres.

Les objectifs de la première rencontre sont :

- de susciter l'intérêt, la participation et l'engagement des parents;
- d'informer les parents.

Proposition d'un plan pour la première rencontre :

- accueil;
- information;
- organisation;
- thèmes traités;
- formation des groupes.

4.4 Les principes et les techniques d'animation

4.4.1 Les principes théoriques

Dans la poursuite des buts du programme, certains principes théoriques doivent servir de base aux interventions.

Pour des familles venant de milieux défavorisés, les interventions recommandées sont de type sociopédagogique et font une large place aux démarches de groupe, en fonction des besoins particuliers exprimés par les parents eux-mêmes. Il s'agit d'un modèle humaniste qui permet aux intervenantes et aux intervenants d'avoir accès aux expériences vécues des parents et de pouvoir ainsi reconnaître les obstacles à l'exercice de leur compétence parentale. La relation entre les responsables de l'animation et les parents est collaborative. Le respect et l'écoute y sont omniprésents et incitent à une grande complicité.

Les activités réalisées avec les enfants sont basées sur un modèle constructiviste ou développemental en accord avec le programme d'éducation préscolaire du Ministère.[8]

Avec les enfants, on utilise toujours l'approche ludique. Par le jeu, l'enfant apprivoise le monde scolaire et développe le goût de l'école. L'apprentissage par le jeu est la base de l'intervention préscolaire. Le plaisir ressenti par les intervenantes et intervenants et les enfants est au cœur de chacune des rencontres.

4.4.2 Les techniques d'animation

À partir des principes privilégiés pour développer et soutenir la compétence parentale, les intervenantes et les intervenants utilisent des procédés non scolaires et non scolarisants; ils préconisent une approche andragogique afin de créer un climat de confiance. Les conférences et les cours magistraux sont ainsi écartés, car ils suscitent, chez les participantes et les participants, la passivité et un sentiment d'incompétence.

Les principes qui sont à la base de Passe-Partout sont :

- l'approche humaniste;
- l'approche constructiviste;
- l'approche ludique.

Les intervenantes et les intervenants préconisent une approche andragogique pour créer un climat de confiance.

8. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 75-95.

Pour arriver aux buts visés par le programme, on adoptera, tout au long des rencontres, les façons de faire suivantes :

- établir et maintenir une relation de confiance;
- faire preuve de souplesse;
- intervenir avec intensité;
- éviter les étiquettes, les stéréotypes et les préjugés défavorables;
- solliciter une participation active des parents.

Les attitudes sont liées à la philosophie du programme.

Toujours en accord avec les principes énoncés ci-dessus, les intervenantes et les intervenants utilisent différentes techniques mettant à profit leur savoir-faire et leur dynamisme.

Diverses techniques d'animation peuvent être mises à profit, avec les parents et avec les enfants.

Avec les parents, des techniques sont suggérées, telles que les discussions en groupe ou en sous-groupes, les groupes de tâches, les mises en situation, les remue-méninges, la coanimation, les sorties de groupe, etc.

Avec les enfants, on peut ajouter les comptines et leur gestuelle, le bricolage, les jeux de groupe et d'observation, les histoires lues ou racontées, les jeux de motricité, etc.

4.4.3 Les outils de motivation

Dans le programme d'intervention Passe-Partout, comme dans tout processus de changement ou d'apprentissage, la motivation est aux familles ce que le vent est à l'éolienne, c'est-à-dire le souffle moteur qui pousse à l'action. Dans toutes les rencontres, l'intervenante ou l'intervenant devra faire preuve d'imagination et de créativité pour que les activités proposées intéressent les personnes présentes. Avec les parents, on peut utiliser des objets symboliques, des photographies, des jeux-questionnaires, des jeux d'association, des dessins, etc. Avec les enfants, on peut ajouter la boîte aux lettres, le carton des noms, le tableau des activités, etc.

La motivation est le moteur du programme. Des outils pour la susciter et la raviver sont suggérés pour les parents et pour les enfants.

CONCLUSION

Le programme d'intervention Passe-Partout se démarque des autres interventions à la petite enfance par son créneau exclusif : les parents et l'école.

En effet, pour favoriser la réussite du plus grand nombre, il ne fait aucun doute qu'il est primordial d'établir une solide collaboration entre les différentes personnes mises à contribution dans ce dossier. Dans le plan d'action de la réforme, on insiste sur cette collaboration entre l'école et la famille. Dans cette optique, le ministre a prévu un plan d'aide à la petite enfance et le maintien du programme d'intervention Passe-Partout en fait partie.

Pour favoriser la réussite du plus grand nombre, le ministère de l'Éducation maintient le programme d'intervention Passe-Partout.

Toutefois, les nouvelles décisions du ministère de l'Éducation quant au maintien et au financement du programme exigent que ce projet d'intervention auprès de la famille soit révisé. Des règles d'organisation assez précises pour encadrer adéquatement le programme, mais aussi suffisamment souples pour que les responsables, le personnel tant administratif que professionnel, puissent les adapter à la diversité des milieux, ont donc été établies.

Pour une plus grande efficacité du programme, les nouvelles décisions du Ministère exigent qu'il soit encadré.

Ces règles, qui régissent les rencontres, qui précisent des thèmes à aborder et qui proposent un bilan appréciatif, sont importantes. Elles instaureront une unité dans le fonctionnement du programme Passe-Partout sans toutefois l'uniformiser. Elles aideront les commissions scolaires à implanter le programme et à le maintenir « en bonne santé » et apporteront un soutien appréciable aux personnes qui en sont responsables.

Les règles d'organisation serviront à unifier le programme sans l'uniformiser et à aider les commissions scolaires et les responsables du programme d'intervention Passe-Partout.

À l'instar de cette révision du programme, la redéfinition du profil des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout s'impose : leur portrait est défini, leur tâche et leur qualification sont précisées et la nécessité d'une formation continue est affirmée.

Le profil des intervenantes et des intervenants est aussi redéfini.

Les recommandations de la dernière partie du présent document ne peuvent que faciliter la mise en place du programme, faire épargner temps et énergie et favoriser une bonne mise en route.

Les recommandations relatives à la mise en place du service devraient faire épargner temps et énergie.

Enfin, Passe-Partout pourrait être le pont entre la maison et l'école que les parents et les enfants doivent franchir ensemble pour une meilleure intégration au milieu scolaire. Ce pont devrait permettre ensuite une plus grande collaboration entre la famille et l'école tout au long de la scolarisation de l'enfant. Le Cadre d'organisation : un soutien à la compétence parentale, s'il remplit bien son rôle, servira d'assises à ce pont lancé entre la famille et le milieu scolaire.

On peut considérer Passe-Partout comme un pont entre la maison et l'école.

BIBLIOGRAPHIE

ANIMATEURS ET ANIMATRICES PASSE-PARTOUT. *Actes du colloque « Parent compris »*, Saint-Félicien, mai 1994.

BAILLARGEON, M. et J. THÉRIAULT, « Contribution de l'éducation préscolaire à la réussite éducative : une perspective à renouveler », *Pour favoriser la réussite scolaire : réflexions et pratiques*, Montréal, 1992, p. 91-103.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'adaptation scolaire dans la foulée de la nouvelle loi sur l'instruction publique*, Québec, 1990, 73 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour la réforme du système éducatif. Dix années de consultation et de réflexion*, Québec, 1995, 65 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance : de la vision à l'action*, Québec, 1996, 121 p.

DANSEREAU, S., B. TERRISSE et J. M. BOUCHARD. *Éducation familiale et intervention précoce*, Montréal, Éditions Agence d'Arc, 1990, 499 p.

DOLBEC, A. « La recherche-action », *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 467-496.

DOYON, M. « L'école et la famille : l'engagement d'une dynamique nouvelle », *Carnets pédagogiques de la Montérégie*, février 1996.

DOYON, M. « Partir du bon pied : l'école et la petite enfance », *Carnets pédagogiques de la Montérégie*, juin 1995.

DUBÉ, M. *À propos des services éducatifs à la petite enfance, quelques innovations des commissions scolaires de Québec et de la Chaudière-Appalaches*, Québec, 1996, 62 p.

DURNING, P., et J. P. POURTOIS, Éducation et famille, Bruxelles, Éditions de Boeck, 1994, 313 p.

GROUPE DE TRAVAIL PASSE-PARTOUT. *L'animation Passe-Partout. Pour qui? Pourquoi? Comment?*, mai 1995, 9 p.

LAPOINTE, O., en collaboration avec M. Auclair, et G. Rioux. *Vers une pédagogie par le jeu*, Québec, Fonds de développement coopératif des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches, 1999.

LEGAULT, G. *Services éducatifs donnés aux enfants de quatre ans de milieu économiquement faible. Effet sur la diplomation*, Québec, ministère de l'Éducation, 1993, 11 p.

MARTINET, N., B. TERRISSE, et M. L. LEFEBVRE. « Les interventions éducatives précoces offertes par les garderies, les centres locaux de services communautaires et les organismes communautaires aux jeunes enfants (0-5 ans) et à leurs parents des milieux socio-économiquement faibles de l'île de Montréal », *Psychiatrie, recherche et intervention en santé mentale de l'enfant* (numéro spécial), *École et santé mentale*, juillet 1997, p. 648-663.

MARTINEZ, J. P. « La coopération famille-école et l'apprentissage précoce du langage écrit », *La famille et l'éducation de l'enfant de la naissance à six ans*, Montréal, Les Éditions Logiques, 1994, p. 93-109.

MICHELET, A. *Le jeu de l'enfant : progrès et problèmes*, Québec, ministère de l'Éducation, 1999, 166 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Passe-Partout. Informations générales*, Québec, 1978, 92 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Prendre le virage du succès. Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, Québec, 1997, 55 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Prendre le virage du succès. Une école adaptée à tous ses élèves. Politique de l'adaptation scolaire*, Québec, 1999, 37 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2000, 560 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Agissons en complices. Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes*, Québec, 1998, 76 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes*, Québec, 1991, 179 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Chacun ses devoirs. Plan d'action sur la réussite éducative*, Québec, 1992, 38 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'animation Passe-Partout auprès des parents. Les pratiques observées en 1994*, Québec, 1994, 24 p.

OFFICE DES SERVICES DE GARDE. *Jouer c'est magique*, Québec, 1996, 73 p.

ROYER, Nicole et autres. *Éducation et intervention au préscolaire*, Gaëtan Morin éditeur, Montréal, 1995, 291 p.

SARRASIN, Hélène. « Bravo aux parents de Passe-Partout », *Vie pédagogique*, novembre-décembre 1993, p. 50.

TERRISSE, B. et G. BOUTIN. *La famille et l'éducation de l'enfant de la naissance à six ans*, Montréal, Éditions Logiques, 1994, 369 p.

TERRISSE, Bernard et autres. *Analyse des caractéristiques des mesures d'intervention éducative précoce et comparaison de leurs effets à moyen terme sur l'adaptation scolaire et sociale d'enfants de milieu socio-économiquement faible: rapport final de recherche présenté au Conseil québécois de la recherche sociale*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2000, 161 p.

VERMETTE, M. *Grandir ensemble au préscolaire. Ateliers d'intervention auprès des parents*, Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 1996, 139 p.

PASSE-PARTOUT
SUPPORT FOR PARENTING SKILLS

ORGANIZATIONAL FRAMEWORK FOR SCHOOL ADMINISTRATORS AND EDUCATORS

Direction générale de la formation des jeunes
Ministère de l'Éducation du Québec

Passe partout

SUPPORT FOR PARENTING SKILLS

A NEW DIRECTION FOR SUCCESS

ORGANIZATIONAL FRAMEWORK

Québec

MEMBERS OF THE ADVISORY COMMITTEE

Louise Deschamps
Commission scolaire de Sorel-Tracy

Chantal Hamel
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Lise Harel
Commission scolaire des Patriotes

Numa Landry
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Louise Picard
Commission scolaire Pierre-Neveu

France Poulin
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Diane-Marie Racicot
Commission scolaire Marie-Victorin

TEXT

Carmelle Castonguay
Information Consultant

Christiane Bourdage-Simpson
Information Consultant

SUPERVISION

Céline Michaud
Direction générale de la formation des jeunes
Ministère de l'Éducation

ENGLISH VERSION

Direction de la production en langue anglaise
Services à la communauté anglophone
Ministère de l'Éducation

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2003-03-00216
ISBN 2-550-40953-1
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003

FOREWORD

In the *Ministerial Plan of Action for the Reform of the Education System*, the Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) stated it would maintain its support for the Passe-Partout program.[1] It thereby acknowledged the importance of parents as responsible partners in fostering their children's educational success. At the same time, it asked schools to provide support for parenting skills and to prepare children for entry into kindergarten.

As a result, it became important to rethink the program's organizational framework and clarify the rules that apply to the program's implementation and that ensure its effectiveness in the school boards that use it.

This document provides school administrators and educators with an operational framework that, while defining strict rules, gives project leaders the organizational latitude they require for meeting the specific needs of their respective communities. The framework presents the MEQ's requirements and suggests potential adaptations for making Passe-Partout as effective as possible, thereby combining rigour and flexibility.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *A New Direction for Success. Ministerial Plan of Action for the Reform of the Education System* (Québec: Ministère de l'Éducation, 1997), 6.

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 6

PART ONE

1. ORIENTATIONS OF THE MEQ

1.1 Observations 10
1.2 Courses of Action 10
1.3 Definition of the Program and Target Population 11
1.4 Goals 11
1.5 Parenting Skills and Children's Competencies 12

PART TWO

2. ORGANIZATIONAL RULES

2.1 Meetings 16
2.1.1 Types 16
2.1.2 Factors to Be Considered 16
2.2 Themes 17
2.3 Overall Assessment 17

PART THREE

3. PROFILE OF PASSE-PARTOUT EDUCATORS

3.1 Portrait 20
3.1.1 Knowledge 20
3.1.2 Skills and Attitudes 20
3.2 Tasks 21
3.3 Qualification 22
3.4 Support for Initial Training and Professional Development 22

PART FOUR

4. PROGRAM IMPLEMENTATION

- 4.1 Recruitment 24
- 4.2 Schedule 24
- 4.3 The First Meeting 25
- 4.4 Principles and Techniques of Group Facilitation 26
  - 4.4.1 Theoretical Principles 26
  - 4.4.2 Group Facilitation Techniques 26
  - 4.4.3 Motivational Tools 27

CONCLUSION 28

BIBLIOGRAPHY 29

INTRODUCTION

Contemporary society is undergoing major changes, and the reform of the education system is part of this change. Today, parents have higher expectations of the education system than ever before, because schools are the best guarantee for the future. If children are to feel at ease when they enter school, integrate well, develop freely and emerge as winners, it is important to clarify and strengthen ties between schools and families.

Schools are the best guarantee for the future, and parents' expectations are high. It is therefore important to redefine the ties between schools and families in order to provide children with every chance of coming out on top.

As a child's primary educators, parents are essential allies in contributing to the success of the school's educational mission. Parents are the link throughout the key stages of their child's learning progress. They provide support for all learning, past, present and future, school-related or not, and they give the child the emotional support needed. The school must therefore show openness to families and work with them to build a relationship of trust to ensure the best possible collaboration between home and school, now and in the future.[2]

In the Quebec Education Program, the MEQ reaffirms that an alliance between families and schools is essential to ensure the success of the school's educational mission.

Studies conducted in the 1970s pointed to the difficulties with social adaptation and academic failure experienced by children from disadvantaged communities. In 1978, the Passe-Partout service was implemented to offer equal opportunities for success to all children.

The Passe-Partout service was implemented in the 1970s to foster educational success among children in disadvantaged communities.

For more than twenty years, thousands of mothers and fathers have benefited from this service and have been supported in their role as educator-parents.

Today, this service continues to support parents in their role as educators.

Today, this program continues to be a valid measure, but the orientations of the education reform call for certain adaptations, as the Passe-Partout program must comply with the reform's objectives.

The program must be adapted to the MEQ's new orientations.

For this reason, the program's organization must be reviewed. School administrators and educators will thus be better able to meet the MEQ's requirements and ensure that this program produces results.

Part One of this document describes the context of the implementation and the maintenance of the Passe-Partout program within the scope of the MEQ's new orientations. Part Two presents the basic operational rules that will enable the program to be used with the flexibility required to adapt it to different communities. Part Three defines the educator's profile. Lastly, Part Four proposes the rules and recommendations that will facilitate the program's implementation.

This document contains four parts, which cover:

- the context requiring clarification of organization
- the definition of organizational rules
- the educator's profile
- the program's implementation

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Québec Education Program, Preschool Education, Elementary Education, Approved Version* (Quebec: Ministère de l'Éducation, 2001), Chapter 4.

Nevertheless, at the core of these organizational concerns, we must remember that when strengthening the ties between schools and families, the main beneficiary of this program is the child. Four-year-olds must be given every opportunity to succeed at school, regardless of their social background. Passe-Partout's mission is twofold: to guide parents as they actively participate in the success of their children and to help children integrate harmoniously into the school environment.

In the course of reorganization, we must not lose sight of Passe-Partout's twofold mission:

- guide parents in supporting their children's success
- help children integrate harmoniously into school

PART ONE

ORIENTATIONS OF THE MEQ

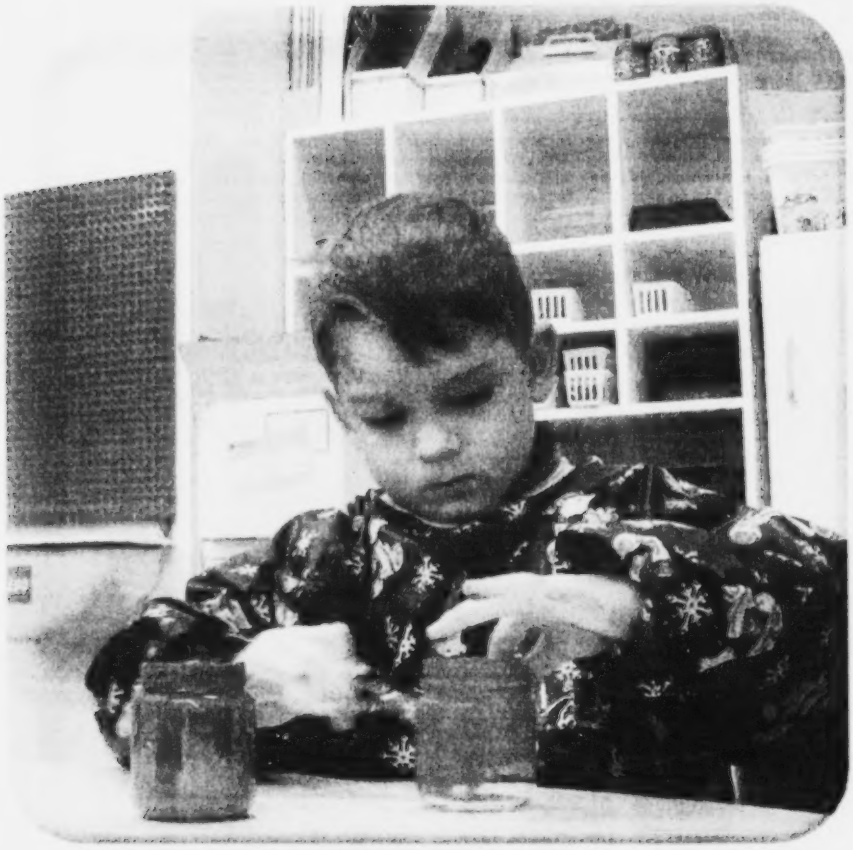

1 ORIENTATIONS OF THE MEQ

1.1 Observations

The Passe-Partout program has proven its worth. A study conducted in 1993 established that 73% of children whose parents took part in the program in 1979 obtained a Secondary School Diploma. This percentage is higher than that obtained for all other groups analyzed, including the control group comprised of children from very advantaged communities.[3]

Nevertheless, Passe-Partout does not always receive the recognition it is due and is even being eliminated in certain regions. It has also been observed that a growing number of services with objectives similar to those of Passe-Partout have been implemented in communities demonstrating the need. Out of concern for the success of the greatest number of students possible, the MEQ feels that there is still a need for the Passe-Partout program and is renewing the program delivery.

It has been observed that the Passe-Partout program has proven its worth. The results are convincing.

The MEQ is renewing the Passe-Partout program to ensure an adequate response to the needs of early childhood education.

1.2 Courses of Action

Revision of the Passe-Partout program delivery requires the government to take tangible action. The MEQ therefore plans to:

- review the basic principles for this model of intervention and clarify the rules of organization that will maintain the flexibility required to ensure effective adaptation to the community
- adapt learning content to the pedagogical approaches advocated in the *Québec Education Program*
- join with its social partners "to ensure greater convergence between actions and complementarity of services for youth" [4]
- ensure that the Passe-Partout program complies with the criteria for an early intervention program and make provision for its evaluation
- ensure adequate funding

The MEQ plans to:

- clarify the intervention formula within a flexible framework
- adapt learning content
- join with its social partners
- evaluate the program
- ensure adequate funding

3 G. LEGAULT, *Services éducatifs donnés aux enfants de quatre ans de milieux économiquement faibles. Effet sur la diplomation*, (Québec: Ministère de l'Éducation, 1993).

4 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Agissons en complices. Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes* (Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998), 15 (translation).

1.3 Definition of the Program and Target Population

Passe-Partout is a governmental family intervention program, created to foster educational success among children in socioeconomically disadvantaged communities. This program is intended for families in these communities who have a child who will be 4 years of age by September 30 of the current year. The program allows another person, or the most meaningful person to a child, to take the parent's place.

This program is intended primarily for families in disadvantaged communities.

The groups are heterogeneous in nature, since the program is offered to all families in the school community or the targeted community. There are many similarities among the groups, but also diversity in terms of income, values and family situations, which contributes to enriching discussions. Individuals and families are not labelled, and the creation of demeaning ghettos is avoided. Passe-Partout thereby adheres to the principles of equality and respect.

The community is considered to be disadvantaged, not the families or individuals.

The program may also be offered in other, more advantaged communities where needs in this respect have been recognized or articulated.

Passe-Partout may also be offered in other communities.

1.4 Goals

Passe-Partout is designed to provide targeted parents with the tools they need to help their child adopt attitudes and practices that will enable the child to develop, grow and succeed at school.

As far as parents are concerned, Passe-Partout targets the following goals:

In this respect, Passe-Partout aims to:

- enable the parent, as mother or father, to acknowledge that they are the primary person responsible for their child's education
- support parents in establishing a meaningful relationship with their child
- assist parents in creating and providing support and guidance for their child
- enable parents to foster their child's psychomotor, affective, social, language and cognitive development

- lead parents to assume their responsibility
- develop a good relationship between parents and their child
- provide adequate support and guidance for the child
- foster the overall development of the child

- support parents in conveying to their child positive values with respect to school

As well, Passe-Partout aims to intervene with children in the following manner:

- prepare them to be better academic learners
- enable them to become better acquainted with each other so that they feel more confident when they enter kindergarten
- facilitate their adaptation to school the following year, by familiarizing them with the school premises
- screen them for certain problems that can be resolved before the school year begins, such as visual, auditory or language problems. The program is therefore part of a preventive approach.

1.5 Parenting Skills and Children's Competencies

Passe-Partout should enable parents to develop the following skills:

- demonstrate one's love to one's child: accept the child with his/her preferences, strengths and weaknesses, perceive and meet his/her needs, listen to him/her and express one's love through words and actions
- communicate with one's child: listen to him/her, express oneself clearly using respectful language and show patience
- assert oneself with one's child by acting firmly, showing warmth; be consistent and steadfast; show personal discipline and a sense of organization and be capable of controlling one's emotions
- guide one's child in his/her development, in particular by being present, by teaching the child to assert hiself/herself, to control his/her emotions and to love himself/herself
- question oneself in one's parental role, by recognizing one's limits and needs, by reflecting on one's way of taking action. The parent must also acknowledge and assume his/her parental responsibilities and show an open mind.

- convey positive values with respect to school

As far as children are concerned, Passe-Partout targets the following goals:

- preparation for school learning
- sociorelational development
- their adaptation to the school environment
- early screening

The skills expected of parents are:

- demonstrate one's love to one's child
- communicate with one's child
- assert oneself with one's child
- guide one's child in his/her development
- question oneself in one's parental role

For children, Passe-Partout should initiate the development of competencies required by the learning specific to preschool education,[5] namely:

- develop children's senses and gross and fine motor skills through active play and physical exercise
- ensure that children learn to see themselves as unique individuals with their own preferences, interests and needs, lead them to acquire self-confidence, become more receptive to relating to others, develop their desire to learn and take part in learning activities
- lead them to accommodate their needs with those of others, to identify with their cultural environment, to take interest in others and become open to new things, in order to discover the satisfactions and constraints of community life and develop social skills
- lead them to discover the pleasure of developing language, of playing with words, of reading and creating stories and communicating with others
- develop children's curiosity, the desire to learn, discover, observe, experiment, anticipate, share their knowledge with others, develop the attitudes and skills that will lay the groundwork for future learning
- lead children to acquire work methods and means of completing activities

Children need to develop the following competencies:

- perform sensorimotor actions effectively in different contexts
- affirm their personalities
- interact harmoniously with others
- communicate using the resources of language
- construct their understanding of the world
- complete an activity or a project

5. *Quebec Education Program*, p. 54-65.

PART TWO

ORGANIZATIONAL RULES

2 ORGANIZATIONAL RULES

2.1 Meetings

2.1.1 Types

First of all, meetings are held with parents to discuss specific themes. Separate meetings for mothers or for fathers may also be organized. In addition, meetings including a segment with children can be planned.

Bear in mind, however, that Passe-Partout is a family intervention program and that it targets parents and children. For this reason, meetings between parents and children are also recommended. On occasion, the meeting could involve only one parent and his/her child.

Meetings for children without their parents must also be incorporated into annual planning. However, parents could be invited to participate in these meetings as assistants or co-educators.

The different types of meetings:

- meetings for parents
- meetings for parents and children
- meetings for children

2.1.2 Factors to Be Considered

The organization of activities must take into account four factors that determine the quality and effectiveness of the meetings.

A minimum of 8 meetings with parents and a minimum of 16 meetings with children ensure the frequency and continuity required for the program to bring about a change in attitudes, habits and practices.

The meetings must take place in the school, in appropriate premises. A large, bright room should be used for parents' meetings. It should contain enough chairs and one or more large tables so that everyone feels comfortable. A kindergarten or similar classroom should be used with the children because the goal is to familiarize them with the classroom. It must contain adapted furnishings, be large, bright, clean, welcoming and safe. Facilities (sink, toilets, lockers, etc.) should be easily accessible.

Daytime or evening meetings can be scheduled, depending on the participants' availability. Some of the children's meetings should be scheduled during school hours so that they gain a realistic view of the school.

Each meeting should last for at least two hours, which represents the time required to set up and carry out meaningful activities.

Factors to be considered in the organization of meetings:

- number
- setting
- time
- duration

2.2 Themes

The themes are common to parents and children.

The themes are chosen according to the needs of parents and children. The meetings are part of a sociopedagogical approach designed to help parents become acquainted with and better understand the developmental aspects of a 4-year-old so they can better meet their children's needs. Moreover, through the use of these themes, the children develop competencies that will help them with their academic learning. Other themes may be used, depending on the needs of the community.

The Passe-Partout program primarily covers the following themes:

- the child's overall development
- parent-child communication
- discipline, and support and guidance
- the changes involved in the education reform
- the transition to kindergarten

2.3 Overall Assessment

Overall organizational assessment

An overall assessment must be conducted to evaluate the effectiveness of the organization in place, to evaluate the effects of the intervention on parents and children and to make any necessary adjustments.

This assessment may take various forms.

Various forms of assessment may be used, such as statistical compilations, unofficial evaluations (comments, questions, discussions, reflections, etc.), or written reports addressed to school board officials.

Different aspects must be assessed:

- the frequency of meetings
- the participation rate
- the effectiveness and coherence of the activities
- the satisfaction level of parents and children
- the relevance of the themes covered
- the effectiveness of the methodology and the quality of group facilitation, etc.

The observation and assessment of children requires special attention because this type of information is addressed to parents and school principals. The Quebec Education Program must be referred to when designing the observational tools since it provides guidelines.[6] This does not involve a report card as defined in the Basic school regulation. The information recorded must serve as a guide and a memory aid. Within the program's preventive approach, this information will make it possible to refer parents to community resources and if need be, to implement the services required at the outset of kindergarten. It is important to protect 4-year-old children from early marginalization.

The observation and assessment of children requires special attention.

6. *Québec Education Program*, p. 52.

PART THREE

PROFILE OF PASSE-PARTOUT EDUCATORS

3 PROFILE OF PASSE-PARTOUT EDUCATORS

3.1 Portrait

Since the needs are diverse, the work of Passe-Partout educators may significantly vary among school boards. Furthermore, in order to attain the goals of the Passe-Partout program, educators working with parents must possess a broad range of knowledge, skills and attitudes.

Educators must possess a broad range of knowledge, skills and attitudes to successfully complete their work.

3.1.1 Knowledge

The educator must:

- be familiar with human psychology, child and adult development and parent-child relationships
- be familiar with the environment and the community of the families encountered
- know the school system, its structures and values
- be familiar with all the community resources likely to broaden the scope of the intervention and know how to put them to use
- know the various techniques for group facilitation, training, group management and helping relations
- be familiar with the Preschool Education program

The Passe-Partout educator must possess knowledge of:

- psychology
- the target populations
- the school system
- community resources
- group facilitation and helping relation techniques
- the program

3.1.2 Skills and Attitudes

Passe-Partout educators must be able to:

- work in a team
- take "culture shock" into consideration
- maintain positive attitudes toward parents
- design, plan and offer content and activities appropriate to the targeted goals
- encourage, gain the trust of and value the participants by focusing on the skills they have already acquired
- spark discussion, foster solidarity among participants and allow a great deal of room for experience-sharing
- encourage reflection and personal and group questioning

Passe-Partout educators must possess skills and attitudes related to:

- teamwork
- cultural diversity
- positive attitudes
- making appropriate activity choices
- the development of relationships of trust
- the development of interpersonal relations
- the development of awareness

- foster independent learning and self-development
- facilitate communication and collaboration between parents and children by showing and fostering receptiveness, listening, respect and openness

- the development of autonomy
- the development of respect and openness

3.2 Tasks

The tasks of Passe-Partout educators encompass professional activities defined as follows: research and development, information and training, group facilitation and management, consultation and guidance, support and supervision, organization and promotion, and collaboration. Usually, educators report to the school board's educational services.

The tasks of educators encompass several areas of activity.

The educators must be hired on an ongoing and stable basis to be effective. This promotes the attainment of program goals and the preservation of program values.

Educators must be hired on an ongoing, stable basis.

To guarantee the quality of the full-time educator's work, the number of groups to be met must be taken into consideration. In the course of a school year, an educator who is seconded for meetings with children will work with approximately 130 families. However, if an educator is alone in leading meetings for parents and for children, he or she will be working with about 80 families.

The workload of educators is defined by the number of families or groups to be met.

To ensure group dynamics and allow everyone to express themselves, the parents' groups and the childrens' groups must be composed of at least 9 families, but no more than 17.

There is a minimum and maximum number of families per group.

It is important that the weekly schedule for educators allow for the time required to plan, organize, prepare and evaluate activities. In some cases, allowance for travel time between groups must be made when planning tasks.

Other aspects of the workload to be considered are the schedule, planning, organization, meeting preparation, activity evaluation and travel time.

3.3 Qualification

Passe-Partout supports parenting skills, and is intended for children and parents. It therefore requires that program educators have higher education in fields that include helping strategies for children and adults. These professionals who work with families, must hold a bachelor's degree or the equivalent in one of the following areas: group facilitation, psychology, education, social work, or a related field deemed relevant by the school board.

Passe-Partout educators must hold a bachelor's degree or equivalent qualification in a field related to their responsibilities.

3.4 Support for Initial Training and Professional Development

Given the expansion of the program delivery to early childhood education and the importance of ensuring the coherence and the continuity of initiatives in this area, staff require not only initial training, but also ongoing professional development activities. The MEQ, in collaboration with different agencies, will ensure that staff is offered support in this area.[7]

The MEQ will ensure that those responsible for group facilitation are offered support.

To counter feelings of isolation and uncertainty, there are tangible opportunities for enrichment and dialogue. To this end, the annual Passe-Partout symposium provides an opportunity to meet, share experience, reflect on practice and obtain customized professional development. People from a variety of professional fields (kindergarten teachers, childcare educators, school administrative staff, CLSC and community staff) also attend this symposium.

Opportunities to meet and obtain tangible assistance are offered to educators:

- annual symposium

Moreover, the Passe-Partout work group (Groupe de travail Passe-Partout) is a committee mandated to assess and support the program, as well as verify its impact on participating parents and children.

- Groupe de travail Passe-Partout (GTPP)

To enhance the program's operation, groups of facilitators from various school boards have created and experimented with work tools and a range of diverse activities. School boards may obtain documentation on these tools and activities.

- documentation

7. *Ministerial Plan of Action for the Reform of the Education System*, p. 7.

PART FOUR

PROGRAM IMPLEMENTATION

4 PROGRAM IMPLEMENTATION

To assist school boards in launching the Passe-Partout program and to ensure that it runs smoothly, this section of the guide defines a number of elements that should be taken into consideration.

4.1 Recruitment

It is recommended that school boards hold kindergarten and Passe-Partout registration at the same time, and to send out a reminder in the month of August. This method allows Passe-Partout educators to obtain a complete list of the potential clientele. The parents can then be informed of the program and invited to attend an initial meeting.

Four-year-old children should be registered in the Passe-Partout program and kindergarten at the same time.

A range of methods may be used to encourage the participation of parents:

- invitations and information folders mailed to the families on the list
- advertising in regional media
- communiques sent to early childhood education centres, daycare centres, schools, nursery schools, and to CLSC's
- postings in various sites that parents likely frequent, etc.

4.2 Schedule

The schedule must be consistent, regular and adaptable to promote ties between families and educators at the meetings.

An effective schedule must have specific features.

Ensuring proper scheduling of meetings requires that:

- the meetings be scheduled from September through June
- Passe-Partout be viewed as a school service and be integrated into the school's activity schedule
- the schedule be subject to parents' consent

Factors that must be taken into consideration:

- annual schedule
- the integration of Passe-Partout into the school's activity schedule
- parental acceptance of the schedule

4.3 The First Meeting

The first meeting is important, because it sets the tone for subsequent meetings. At this meeting, parents will have either a positive or negative impression of Passe-Partout. At the same time, they will realize that they are required to make a firm commitment to participating. Therefore, this meeting must be carefully prepared.

During the first meeting, documents, activities or other methods can be used to spark interest in the program and encourage parents to participate. It is important to have parents speak as soon as possible so that they can hear their own voices in the group and feel that they will have to actively participate in the meetings. They should also be provided with additional information.

The first parents' meeting may include the following elements:

- greeting parents and introduction of Passe-Partout educators
- definition of the service, its goals, and how meetings work
- presentation of material organization and the year's schedule
- listing of the meeting themes
- formation of groups
- recording of needs expressed by parents, etc.

The first meeting must be held in September so that the school board can obtain the basic subsidy allocated for preschool education for 4-year-olds in the school board budgetary rules.

The first meeting sets the tone for subsequent meetings.

The goals of the first meeting are to:

- spark the interest and foster the participation of parents
- inform parents

Proposed plan for the initial meeting:

- welcome
- information
- organization
- targeted themes
- formation of groups

4.4 Principles and Techniques of Group Facilitation

4.4.1 Theoretical Principles

In pursuing the program goals, the initiatives must be based on certain theoretical principles.

The underlying principles of Passe-Partout are:

Sociopedagogical strategies are recommended for families from disadvantaged communities. They stress group processes, determined by the specific needs that parents themselves express. This is based on a humanist approach that allows educators to access the life experience of parents and recognize the obstacles they encounter in exercising their parenting skills. The relationship between group facilitators and parents is collaborative, informed by respect and listening, and is conducive to complicity.

- the humanist approach

The activities carried out with children are based on a constructivist or developmental model, in accordance with the MEQ's Preschool Education program.[8]

- the constructivist approach

The play approach is always used with children. Through play, the child becomes acquainted with the school environment and develops a liking for school. Learning through play activity is the basis of preschool intervention. Every meeting revolves around the delight shared by educators and children.

- the play approach

4.4.2 Group Facilitation Techniques

Based on the key principles of developing and supporting parenting skills, educators use noninstructional methods. They advocate an andragogical approach in order to create a climate of trust. Lectures and presentations are not used because they evoke passivity and feelings of incompetence among participants.

Educators advocate an andragogical approach in order to create a climate of trust.

To attain the program's goals, the following methods should be adopted throughout the meetings:

Attitudes are linked to the program's philosophy.

- establish and maintain a relationship of trust

8. *Québec Education Program*, Chapter 4.

- demonstrate flexibility
- adopt intensive intervention
- avoid labels, stereotypes and negative biases
- foster the active participation of parents

Consistent with the principles stated above, educators use different techniques to make the most of their know-how and enthusiasm.

Various group facilitation techniques may be used with parents and with children.

Suggested techniques for parents include discussion among the entire group or within subgroups, problem-solving groups, role play, brainstorming, co-facilitation, group outings, etc.

Additional techniques for children include rhymes (and acting out rhymes), crafts, group and observation games, story-reading and story-telling, motor-skills, etc.

4.4.3 Motivational Tools

In the Passe-Partout program, as in any process of change or learning, motivation is to families what wind is to the windmill: the impetus that pushes people to action. At every meeting, the educator will have to demonstrate imagination and creativity in order to interest participants in the proposed activities. With parents, symbolic objects may be used, such as photographs, quizzes, association games, drawings, etc. With children, a mailbox, a name board, a poster illustrating activities, and so forth, may also be used.

Motivation is the driving force of the program. Tools to create and rekindle motivation are suggested for parents and children.

CONCLUSION

What distinguishes the Passe-Partout program from other early childhood initiatives is that it targets a specific niche: parents and the school.

Promoting the educational success of the greatest possible number of students undoubtedly requires the establishment of solid collaboration among the many people called on to participate in this undertaking. The plan of action for the reform stresses collaboration between the school and the family. The Minister has thus made provision for an assistance plan for early childhood education, and the maintenance of the Passe-Partout program is part of this plan.

To promote the educational success of the greatest possible number of students, the MEQ is maintaining the Passe-Partout program.

Nevertheless, recent MEQ decisions concerning the maintenance and the funding of the program require a review of this family intervention project. For this reason, clear, but flexible organizational rules have been established, ensuring an adequate framework for the program and enabling the administrative and professional staff concerned to adapt these rules to the diversity of the communities.

Recent MEQ decisions require a framework for the program to ensure greater effectiveness.

The rules, which govern meetings, clarify the themes to be undertaken and recommend an overall assessment, are important. They will bring unity to the Passe-Partout program without imposing homogeneity. They will help school boards implement the program and maintain its effectiveness, as well as provide significant support to those responsible for it.

The organizational rules will bring unity to the program without imposing homogeneity. They will also help school boards and those responsible for the Passe-Partout program.

The review of the program required that the profile of Passe-Partout educators be redefined. Their portrait has been defined, their tasks and qualifications have been clarified and the necessity for ongoing professional development has been affirmed.

The profile of educators is also redefined.

The recommendations contained in Part Four of this document can only serve to facilitate the implementation of the program, save time and energy, and foster a positive beginning.

Recommendations on the implementation of the service should save time and energy.

Lastly, Passe-Partout could serve as the bridge between home and school that parents and children must cross together to better integrate into the school community. This bridge should subsequently allow greater collaboration between families and schools throughout the children's education. Should it effectively fulfill its role, the Support for Parenting Skills: Organizational Framework will lay the groundwork for bridging the distance between families and the school community.

Passe-Partout can be viewed as a bridge between home and school.

BIBLIOGRAPHIE

Animateurs et animatrices Passe-Partout. *Actes du colloque " Parent compris."* Saint-Félicien, May 1994.

Baillargeon, M. and J. Theriault. "Contribution de l'éducation préscolaire à la réussite éducative: une perspective à renouveler." *Pour favoriser la réussite scolaire: réflexions et pratiques.* Montreal, 1992, p. 91-103.

Conseil supérieur de l'éducation. *L'adaptation scolaire dans la foulée de la nouvelle loi sur l'instruction publique.* Quebec, 1990.

Conseil supérieur de l'éducation. *Pour la réforme du système éducatif. Dix années de consultation et de réflexion.* Québec, 1995.

Conseil supérieur de l'éducation. *Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance: de la vision à l'action.* Quebec, 1996.

Dansereau, S., B. Terrisse and J. M. Bouchard. *Éducation familiale et intervention précoce.* Montreal, Éditions Agence d'Arc, 1990.

Dolbec, A. "La recherche-action." *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données.* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 467-496.

Doyon, M. "L'école et la famille: l'engagement d'une dynamique nouvelle." *Carnets pédagogiques de la Montérégie,* February 1996.

Doyon, M. "Partir du bon pied: l'école et la petite enfance." *Carnets pédagogiques de la Montérégie,* June 1995.

Dubé, M. *À propos des services éducatifs à la petite enfance, quelques innovations des commissions scolaires de Québec et de la Chaudière-Appalaches.* Québec, 1996.

Durning, P. and J. P. Pourtois. *Éducation et famille.* Bruxelles, Éditions de Boeck, 1994.

Groupe de travail Passe-Partout. *L'animation Passe-Partout. Pour qui? Pourquoi? Comment.* Quebec, Ministère de l'Éducation, May 1995.

Lapointe, O., in collaboration with M. Auclair, and G. Rioux. *Vers une pédagogie par le jeu.* Quebec, Fonds de développement coopératif des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches, 1999.

Legault, G. *Services éducatifs donnés aux enfants de quatre ans de milieu économiquement faible. Effet sur la diplomation.* Quebec, Ministère de l'Éducation, 1993.

Martinet, N., B. Terrisse, and M. L. Lefebvre. "Les interventions éducatives précoces offertes par les garderies, les centres locaux de services communautaires et les organismes communautaires aux jeunes enfants (0-5 ans) et à leurs parents des milieux socio-économiquement faibles de l'île de Montréal." *Psychiatrie, recherche et intervention en santé mentale de l'enfant (special issue), École et santé mentale,* July 1997, p. 648-663.

Martinez, J. P. "La coopération famille-école et l'apprentissage précoce du langage écrit." *La famille et l'éducation de l'enfant de la naissance à six ans.* Montréal, Les Éditions Logiques, 1994, p. 93-109.

Michelet, A. *Le jeu de l'enfant: progrès et problèmes.* Quebec, Ministère de l'Éducation, 1999.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Agissons en complices. Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes.* Quebec, 1998.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes.* Québec, 1991.

Ministère de l'Éducation. *A New Direction for Success. Adapting Our Schools to the Needs of All Students. Policy on Special Education.* Québec, 1999.

Ministère de l'Éducation. *A New Direction for Success. Ministerial Plan of Action for the Reform of the Education System.* Québec , 1997.

Ministère de l'Éducation. *Joining Forces. Plan of Action on Educational Success.* Québec, 1992.

Ministère de l'Éducation. *L'animation Passe-Partout auprès des parents. Les pratiques observées en 1994.* Québec, 1994.

Ministère de l'Éducation. *Passe-Partout. Informations générales.* Québec, 1978.

Ministère de l'Éducation. *Québec Education Program. Preschool Education, Elementary Education. Approved Version.* Québec , 2001.

Office des services de garde. *Jouer c'est magique.* Québec, 1996.

Royer, Nicole et al. *Éducation et intervention au préscolaire.* Montréal, Gaétan Morin éditeur, 1995.

Sarrasin, Hélène. "Bravo aux parents de Passe-Partout," *Vie pédagogique.* November-December 1993, p. 50.

Terrisse, Bernard et al. *Analyse des caractéristiques des mesures d'intervention éducative précoce et comparaison de leurs effets à moyen terme sur l'adaptation scolaire et sociale d'enfants de milieu socio-économiquement faible: rapport final de recherche présenté au Conseil québécois de la recherche sociale.* Montréal, Université du Québec à Montréal, 2000.

Terrisse, B. and G. Boutin. *La famille et l'éducation de l'enfant de la naissance à six ans.* Montréal, Éditions Logiques, 1994.

Vermette, M. *Grandir ensemble au préscolaire. Ateliers d'intervention auprès des parents.* Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, 1996.